

LES AUTRES RÉSIDENTS DE L'ÎLE LOUËT

POUR UNE BONNE COHABITATION, RESTEZ À BONNE DISTANCE!

PÉRIODE SENSIBLE : AVRIL, MAI, JUIN JUSQU'À MI-JUILLET!

JY Le Rumeur - BV



En 2020, profitant du confinement des humains, une vingtaine de couples d'aigrettes garzettes s'est installée dans la végétation de l'Île à l'arrière du gîte pour couvrir leurs oeufs et élever leurs petits.

Qui suis-je?

L'aigrette garzette fait partie de la famille des hérons. Elle a un plumage blanc et une hauteur moyenne de 60cm. Son bec est noir et ses pieds sont jaunes. Elle chasse en petits groupes, en marchant en bordure d'eau ou à l'affût et se nourrit de vers, mollusques, crustacés, petits poissons.

L'Aigrette garzette est une espèce protégée (Annexe I de la directive européenne "Oiseaux") du site Natura 2000 baie de Morlaix!

Si elle est présente sur l'Île, veuillez-vous tenir éloigné et évitez au maximum de faire du bruit.

La perturbation intentionnelle d'une espèce protégée est passible d'une contravention de 4ème classe (art L411-1 code de l'environnement).



JY Le Rumeur - BV

M Diard Combot - BV



Et tout là-haut, et surtout sur l'autre versant des couples de goélands argentés (photo à gauche) et bruns, d'huîtriers-pie (photo à droite) élisent domicile chaque année pour pondre et mener leurs jeunes à l'envol.

Respectez leur présence et évitez tout dérangement! La cohabitation ne sera que meilleure!

A Chabrolle - MNHN



PH. Jezequel - BV